

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *jeudi 17 mars 2022* à 18 h 15 à l'hôtel de ville au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Steeve Desmarais, Jean Précourt et Jonathan Gamelin sous la présidence du maire André Descôteaux.

Les membres du conseil ayant tous renoncés à l'avis de convocation en étant tous présents et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale, greffière et trésorière* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 2**

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2022-03-110**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point "Affaires diverses" ouvert et en retirant les items suivants :

- Avis de motion règlement 233-2022 modifiant le règlement 228-2022 relatif à la taxation 2022
- Adoption du projet de règlement 233-2022 modifiant le règlement 228-2022 relatif à la taxation 2022

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2022 (PTI)
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2022 (Budget 2022)
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2022 (Taxation 2022)
06. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022  
~~Avis de motion règlement 233-2022 modifiant le règlement 228-2022 relatif à la taxation 2022~~  
~~Adoption du projet de règlement 233-2022 modifiant le règlement 228-2022 relatif à la taxation 2022~~

---

Affaires nouvelles  
Période de question

07. Levée de l'assemblée.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2022 (PTI)**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 22 février 2022*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

- 2022-03-111** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le  
procès-verbal de la *séance extraordinaire du 22 février 2022*.
- 04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2022 (Budget 2022)**
- Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal  
de la *séance extraordinaire du 22 février 2022*, la secrétaire d'assemblée  
est dispensée d'en faire la lecture.
- 2022-03-112** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le  
procès-verbal de la *séance extraordinaire du 22 février 2022* et d'en  
autoriser la signature.
- 05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2022 (Taxation 2022)**
- Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal  
de la *séance extraordinaire du 22 février 2022*, la secrétaire d'assemblée  
est dispensée d'en faire la lecture.
- 2022-03-113** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le  
procès-verbal de la *séance extraordinaire du 22 février 2022* et d'en  
autoriser la signature.
- 06. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2022**
- Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal  
de la *séance extraordinaire du 28 février 2022*, la secrétaire d'assemblée  
est dispensée d'en faire la lecture.
- 2022-03-114** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le  
procès-verbal de la *séance extraordinaire du 28 février 2022* et d'en  
autoriser la signature.
- 07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2022-03-115** Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit  
levée à 18h26.

---

**André Descôteaux**  
Maire

---

**Lyne Boisvert, CPA, CGA**  
Directrice générale/greffière/  
trésorière